

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL396

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 35, supprimer les mots :

« sans autorisation, alors que cette dernière était requise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement de suppression des alinéas 30 et 31 supprimant le régime d'autorisation administrative.